

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011

Version française de l'ensemble des activités de la Ligue Braille. Ce rapport est également disponible en néerlandais, en version sonore (CD) et sur notre site internet : www.braille.be

Rue d'Angleterre 57, 1060 Bruxelles
T +32 (0)2 533 32 11 – f +32 (0)2 537 64 26
info@braille.be - www.braille.be
IBAN BE11 0000 0000 4848 – BIC BPOTBEB1



SOMMAIRE.

1. Préambule.....	p.3
2. Les personnes aidées en 2011.....	p.4
2.1. Un autre regard sur le quotidien.....	p.5
2.2. Un autre regard sur les études, le travail.....	p.7
2.3. Un autre regard sur les loisirs.....	p.9
3. Sensibilisation et représentation.....	p.11
3.1. Information et sensibilisation.....	p.11
3.2. Représentation et interpellations.....	p.12
4. Ils aident la Ligue Braille.....	p.13
4.1. Les volontaires.....	p.13
4.2. Les donateurs.....	p.13
4.3. Les pouvoirs subsidants.....	p.13
5. Conclusion.....	p.14
6. Quelques chiffres.....	p.15
Annexes.....	p.16

La philosophie d'intervention de la Ligue Braille repose sur une volonté d'accompagner et de soutenir la personne handicapée visuelle afin qu'elle puisse acquérir ou garder une autonomie optimale. Présente dans toute la Belgique, l'asbl Ligue Braille propose des services gratuits couvrant les multiples aspects et étapes de l'existence : aide sociale, soutien psychologique, accompagnement et apprentissage des techniques qui mènent à l'autonomie, formation et insertion professionnelles, activités culturelles et de loisirs. Cette démarche vise à favoriser l'intégration de la personne malvoyante ou aveugle et son épanouissement personnel.

[Photo de couverture : lecture du braille]

1. PRÉAMBULE.

Un autre regard sur la vie

Pendant 541 jours, notre pays a fait face à une crise politique, freinant diverses prises de décisions. L'absence de gouvernement et ensuite la mise en œuvre de la réforme de l'État ont été générateurs d'un contexte d'instabilité. Face aux incertitudes, la Ligue Braille – notamment via sa présence active au sein de plusieurs instances consultatives et de décisions – a continué à veiller à la défense des intérêts des personnes handicapées visuelles auprès des instances politiques communales, régionales, communautaires, fédérales et européennes. En 2011, des initiatives ont notamment pu émerger dans le cadre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. On notera par exemple la désignation d'une personne ressource dans chaque cabinet et administration au fédéral chargée de veiller spécifiquement au respect de la dimension « handicap ». Cela devrait permettre une meilleure cohérence des politiques en faveur des personnes handicapées.

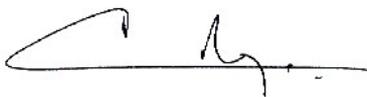
En 2011, 13.275 personnes aveugles et malvoyantes ont été aidées. Ce nombre en constante augmentation l'est surtout par l'arrivée croissante de seniors atteints d'une maladie visuelle. Actuellement, les personnes dont le handicap est survenu après 65 ans ne bénéficient pas de certaines aides publiques régionales et communautaires. La Ligue Braille se préoccupe de cette discrimination et insiste auprès des responsables politiques pour que des solutions soient trouvées.

Par ailleurs, dans un objectif de prévention des maladies visuelles liées à l'âge et de soutien des seniors déficients visuels, une campagne a été menée : « Vous avez encore tant de choses à voir. Prenez soin de votre vue et de ceux qui l'ont perdue. »

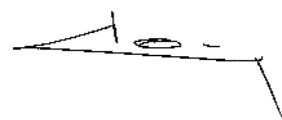
Le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre de situations de précarité, le cumul des problèmes sociaux, psychologiques et médicaux ainsi que la complexité administrative, rendent le travail des services de terrain de plus en plus difficile. Une grande flexibilité est à présent nécessaire pour s'adapter à ces nouvelles réalités tout en maintenant des services de qualité.

Avec la fin 2011 s'achève également l'Année européenne du Volontariat. Une occasion que nous avons saisie pour mettre nos volontaires à l'honneur tout au long de l'année. Nous leur exprimons notre gratitude, leur soutien est indispensable.

2011 marque une étape pour notre association. Nous remercions chaleureusement Marc Giboux et Pierre-B. Bareel pour leur implication, l'un à la Présidence pendant 9 ans, l'autre à la Direction de notre association durant 20 ans - l'un et l'autre continueront à s'investir au sein de l'association. Leur engagement et celui des collaborateurs de la Ligue Braille auront permis de maintenir et de développer une offre de services de qualité en faveur des personnes aveugles et malvoyantes. Nous remercions également nos indispensables donateurs ainsi que les pouvoirs subsidiaires.



Michel MAGIS
Directeur

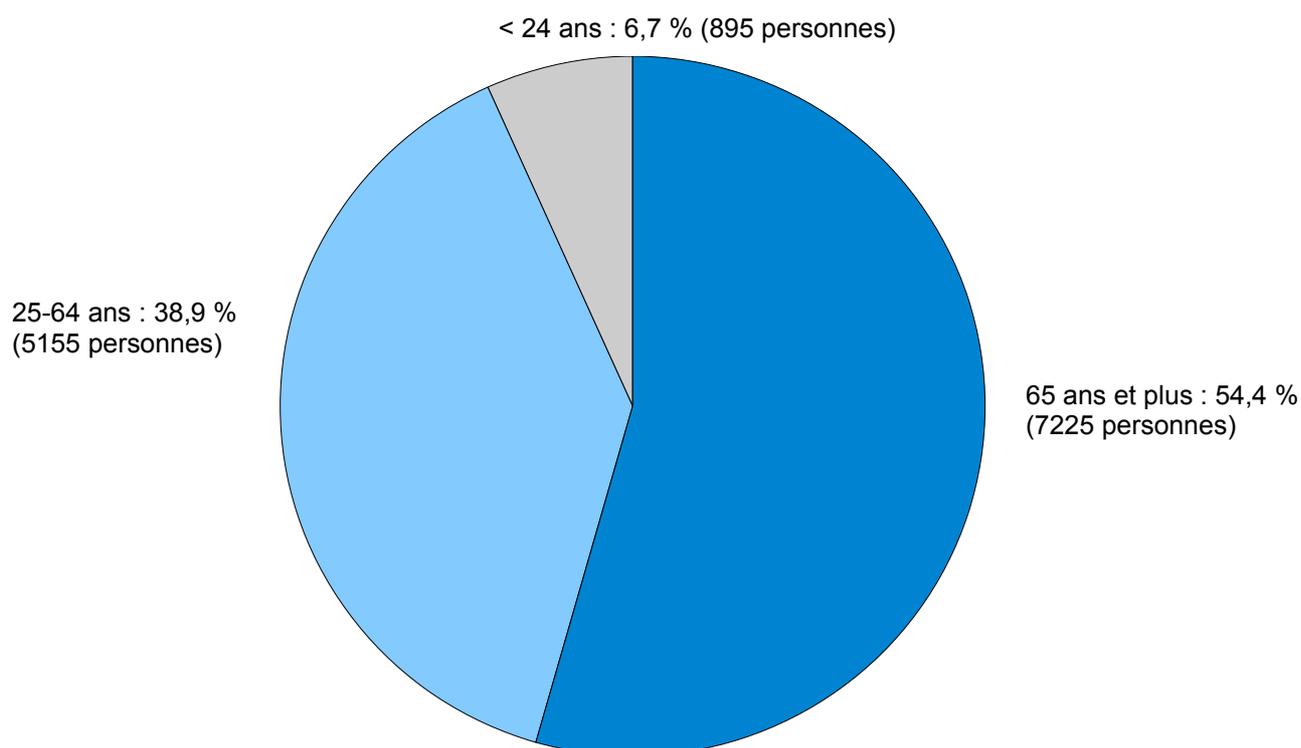


Thierry Van Boxmeer
Président

2. LES PERSONNES AIDÉES EN 2011.

En 2011, 13.275 personnes déficientes visuelles ont été aidées par la Ligue Braille afin de pouvoir (re)conquérir leur autonomie. Dans ce cadre, elles ont bénéficié gratuitement de l'aide des psychologues, assistants sociaux, ergothérapeutes, formateurs, bibliothécaires,... Tous ces services ne pourraient être offerts sans le précieux soutien des 109 membres du personnel, des 398 volontaires ainsi que de ceux qui apportent leur aide financière à la Ligue Braille.

Répartition des personnes aidées en 2011 par catégorie d'âge :



Le vieillissement de la population se marque de plus en plus parmi nos bénéficiaires. En effet, en 2010, les personnes de plus de 65 ans représentaient 50,9 % (6465 personnes) du total des personnes aidées par la Ligue Braille. En 2011, ce pourcentage augmente pour atteindre 54,4 % (7225 personnes). Parmi ces 7225 personnes, 4821 sont âgées de 80 ans et plus. Ce chiffre témoigne de l'allongement de l'espérance de vie, avec comme corollaire un nombre croissant de pathologies liées au grand âge, dont la perte de la vision.

De quels services les personnes handicapées visuelles disposent-elles ? Comment le grand public est-il informé et sensibilisé ? D'où provient le financement de nos services offerts gratuitement ? Ces facettes sont détaillées dans les pages suivantes.

2.1. Un autre regard sur le quotidien.

Perdre la vue, c'est perdre ses repères, ne plus savoir ce qui nous entoure, ni comment s'orienter. Face aux nouveaux défis de la vie, certaines personnes aveugles ou malvoyantes se trouvent désemparées. La Ligue Braille les aide à accroître leur autonomie et à s'intégrer au mieux. Dans un premier temps, la personne handicapée visuelle trouve des conseils et de l'aide auprès des assistants sociaux. Une fois le bilan de sa situation dressée, la personne peut déterminer au mieux ses besoins. Elle est alors orientée vers d'autres services de la Ligue Braille ou vers des services extérieurs qui l'aident à atteindre ses objectifs. Nous informons la personne handicapée des avantages sociaux et fiscaux qu'elle est en droit d'obtenir. Nous analysons également avec elle la possibilité de bénéficier d'aide des instances régionales, communautaires et fédérales. Nous aidons en outre la personne dans ses démarches auprès de ces fonds d'aide aux personnes handicapées.



Les personnes handicapées visuelles s'interrogent souvent sur leur situation de vie, leur avenir, leur participation à la vie sociale, les possibilités professionnelles, l'octroi d'aide des pouvoirs publics. Elles trouvent une réponse à ces questions auprès d'une équipe pluridisciplinaire. Enfants, adolescents et adultes y bénéficient d'un examen d'orientation (anamnèse sociale, examen psychomoteur, examen des capacités cognitives,...). Cela se révèle entre autres nécessaire pour définir leur projet de vie et optimiser leur intégration sociale, scolaire et professionnelle.



Le séparateur à oeuf, une aide utile au quotidien

Accomplir les gestes de la vie quotidienne, préparer un repas, adapter son éclairage intérieur, gérer son argent, apprendre le braille, s'habiller, se nourrir, soigner son bébé, se déplacer avec une canne blanche¹ et/ou un chien-guide, assurer le suivi de son enfant déficient visuel intégré dans l'enseignement ordinaire, apprendre à utiliser de petites aides techniques,... sont autant d'apprentissages dont bénéficient les personnes gravement malvoyantes ou aveugles auprès des spécialistes en accompagnement. Des séances de sensibilisation au handicap visuel sont également organisées tant pour les proches des personnes déficientes visuelles que pour les professionnels et les collègues amenés à être en contact avec elles.

Où se procurer un GSM avec de grandes touches, une montre ou une balance parlante, une canne blanche, des jeux adaptés, un livre de recettes en braille, une bonne loupe...? Les personnes déficientes visuelles trouvent au Brailleshop, le magasin de la Ligue Braille, plus de 500 articles qui leur facilitent la vie. Les articles mis en vente sont testés préalablement.

Des équipements techniques améliorent l'autonomie des personnes déficientes visuelles

¹ La canne blanche est offerte à tout nouveau membre de la Ligue Braille dont la déficience visuelle est évaluée à au moins 60% par le barème officiel belge des invalidités ou sur attestation d'un médecin revalidateur.

dans le cadre de leur vie privée, scolaire ou professionnelle. Afin de choisir le matériel qui lui convient le mieux, la personne est informée et conseillée dans le choix d'une adaptation technique compte tenu de sa déficience visuelle, sa vision fonctionnelle, ses exigences visuelles, ses capacités intellectuelles, ses activités,...

Le matériel adapté peut être testé sur rendez-vous dans notre salle de démonstration (loupes portables, logiciels, lampes, barrettes braille, vidéo-loupes). La personne déficiente visuelle est aussi épaulée dans les démarches visant à obtenir, lorsque c'est possible, une intervention financière des pouvoirs publics. Ces équipements techniques peuvent ensuite être acquis auprès des fournisseurs de matériel adapté.



Découverte du matériel adapté lors du BrailleTech

Du 13 au 15 octobre 2011, se tenait le BrailleTech au siège social de la Ligue Braille. Ce salon connaît un succès croissant. Il regroupe les fournisseurs belges de matériel adapté. Ceci permet aux personnes malvoyantes ou aveugles d'avoir un tour d'horizon complet sur les nombreuses aides techniques disponibles, de les comparer, de les tester et de bénéficier de l'avis objectif des collaborateurs de la Ligue Braille. Chaque année, ces aides techniques se perfectionnent et des nouveautés apparaissent. Lors de cette édition 2011, les visiteurs ont pu découvrir, entre autres, un

nouveau bloc-notes en braille, un iphone avec braille et synthèse vocale, de nouveaux logiciels de lecture d'écran et d'agrandissement, ... Les personnes déficientes visuelles ont pu prendre part à des ateliers : allocations aux personnes âgées, livres DAISY, adaptation de la lumière à son handicap visuel, vidéo-loupes parlantes, aides optiques et verres filtrants, ... Des workshops étaient plus spécifiquement organisés pour les professionnels des soins de santé : que faire après avoir diagnostiqué une déficience visuelle chez un patient ? Quelle approche adopter avec une personne âgée aveugle ou malvoyante ?

Quelques chiffres :

- En 2011, 796 personnes ont fait appel, pour la première fois, à nos services.
- 3.691 entretiens individuels, 39.755 contacts téléphoniques et par courrier ont été réalisés par les assistantes sociales.
- 730 personnes ont bénéficié d'une aide en accompagnement.
- 327 demandes d'informations sur les adaptations techniques ont été comptabilisées.
- 1.546 personnes ont visité le BrailleTech.

HORUS. Afin d'améliorer son développement moteur, cognitif, social, affectif, fonctionnel, une rééducation de la personne déficiente visuelle est parfois nécessaire. Quelle que soit l'origine et la nature des complications liées au handicap visuel, l'objectif de prise en charge du Centre HORUS est de permettre à la personne de recouvrer la plus grande autonomie possible. La personne handicapée visuelle peut compter, au Centre HORUS, sur une équipe pluridisciplinaire : des ophtalmologues revalidateurs, des orthoptistes, des thérapeutes en matière de mobilité et de vie journalière, un psychologue, une psychomotricienne, des assistants sociaux. Né de la collaboration entre le Centre Hospitalier Universitaire Brugmann, l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola et la Ligue Braille, Horus est le seul centre bruxellois de rééducation fonctionnelle agréé par l'INAMI pour la cécité et la malvoyance.

2.2. Un autre regard sur les études, le travail.

Lorsque la personne handicapée visuelle s'interroge sur son avenir, ses études, son travail, elle peut se faire aider dans ses choix. Grâce à des tests cognitifs, des techniques de recherche et des entretiens visant à connaître les motivations et souhaits personnels, elle peut découvrir les pistes qui peuvent être empruntées. Aidée par la longue expérience de l'équipe de la Ligue Braille, la personne handicapée peut alors choisir son orientation et prendre son destin en main.

L'enfant déficient visuel intégré dans l'enseignement ordinaire bénéficie d'un accompagnement pour trouver ses points de repères, s'installer à une place qui lui convient le mieux et bénéficier des aides techniques nécessaires. L'enseignant est également conseillé quant à l'approche spécifique qui s'impose. Les spécialistes en accompagnement interviennent en classe à des moments ponctuels. Ce suivi leur permet d'optimiser l'aide à apporter aux écoliers aveugles et malvoyants.

Entreprendre des études supérieures, une formation, un stage ou travailler lorsque l'on est aveugle ou malvoyant nécessite de disposer d'un matériel adéquat. Un bilan est réalisé avec la personne déficiente visuelle afin d'adapter son poste de travail (logiciel d'agrandissement, vidéo-loupes, synthèse vocale, barrette braille, preneur de notes,...).

Des syllabi et divers documents peuvent être adaptés par nos copistes et techniciens studio. La personne dispose alors de ses documents et manuels scolaires en braille, sur supports sonores, en grands caractères ou sur support digital. La personne qui poursuit une formation peut bénéficier d'un encadrement pédagogique au cours de ses études et de l'aide d'un accompagnateur.



Laurence a bénéficié du soutien de la Ligue Braille durant ses études d'assistante sociale



Un poste de travail adapté permet d'effectuer ses tâches de manière autonome

Quel emploi puis-je exercer ? Quelles sont mes compétences ? Quel soutien puis-je obtenir de la part des pouvoirs publics ? Auprès de la Ligue Braille, la personne trouve toutes les informations nécessaires pour se lancer dans la vie active.

Les personnes déficientes visuelles bénéficient également de formations qualifiantes spécialisées et adaptées à leur handicap visuel : cours d'alphabétisation, néerlandais, français, anglais, braille, dactylographie, bureautique, techniques d'accueil et

de communication, téléphonie, télémarketing, législation sociale, correspondance commerciale, techniques d'entretien,... Une importance toute particulière est accordée aux besoins individuels, à la connaissance des aides techniques, à l'insertion professionnelle, à la formation continuée, aux stages et aux formations en entreprise. Les personnes déficientes visuelles font appel aux job coaches pour

Quelques chiffres :

- 106 étudiants ont bénéficié d'un encadrement pédagogique.
- 65 stagiaires ont entamé une formation professionnelle.
- 74 % des stagiaires ont maintenu ou trouvé un emploi à l'issue de leur formation.

s'insérer ou se réinsérer professionnellement, consolider ou sauvegarder leur emploi. Pour ce faire, toutes les techniques de sollicitation sont enseignées. L'adaptation du poste de travail ainsi que la mise à disposition du matériel adapté sont assurées.

La Ligue Braille veille également à nouer et à entretenir des contacts avec des employeurs. Ceux-ci sont informés des capacités professionnelles des personnes handicapées, des subsides en matière de coûts salariaux, des possibilités d'adaptations techniques et bénéficient d'une aide administrative.

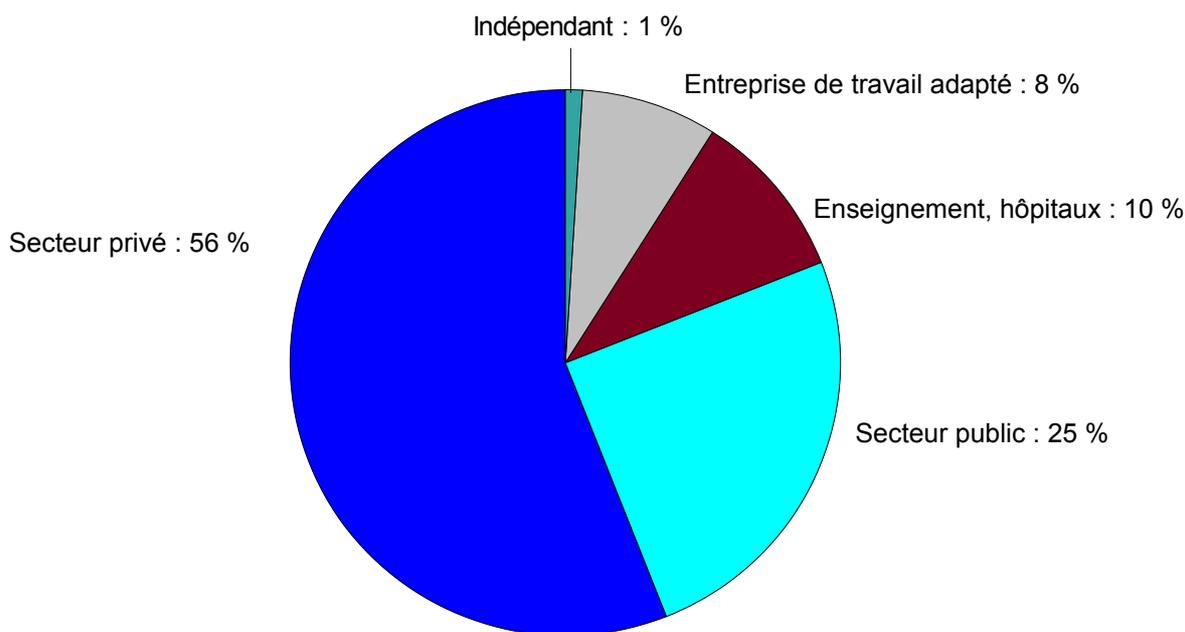
Des sessions peuvent être organisées pour sensibiliser les collègues directs de la personne handicapée visuelle.

Le 17 novembre, dans le cadre de la Quinzaine de l'Égalité des Chances organisée par la Région de Bruxelles-Capitale, la Ligue Braille a organisé une journée d'information et d'ateliers intitulée « Après tes études, fais le bon choix ». Destinée aux jeunes déficients visuels entre 16 et 25 ans, cette journée a rassemblé 85 participants. Au travers d'ateliers, de séances d'information et de témoignages de professionnels, ils ont pu trouver des réponses aux questions qu'ils peuvent se poser en matière d'études, d'emploi et de loisirs : Que vais-je faire demain ? Vais-je poursuivre mes études ? Quel travail me conviendrait ? Quelle activité pourrait m'aider à m'épanouir ? Le mot de conclusion a été donné par le Secrétaire d'Etat en charge de l'égalité des chances en Région de Bruxelles-Capitale, Bruno De Lille, qui a rappelé son souhait de favoriser l'inclusion de tous les jeunes.



Partage d'expériences lors des ateliers

Dans quel secteur les personnes déficientes visuelles ont-elles trouvé un emploi en 2011 ?



2.3. Un autre regard sur les loisirs.

Le handicap visuel isole souvent. Pour briser la solitude, s'épanouir et découvrir le monde, les personnes déficientes visuelles ont la possibilité de se retrouver lors des réunions des Clubs Braille, d'excursions ou d'animations culturelles. Les occasions de nouer des contacts sociaux et d'échanger ses expériences sont alors multipliées. Les personnes déficientes visuelles se lancent dans de nouvelles activités, explorent de nouveaux horizons, dépassent leurs limites en bricolant, donnent libre cours à leur créativité. En 2011 des excursions ont été organisées à l'hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines, au Musée Royal d'Afrique Centrale et au Musée Magritte, à l'Autrucherie du Doneû, à la rencontre des animaux de Païri Daïza, à la découverte d'Anvers, de son palais de justice et de son Musée du Diamant, à Tongres pour un bond dans le temps lors de la visite du Musée Gallo-Romain, ...



Les personnes aveugles et malvoyantes ont vécu une expérience inédite à l'Autrucherie du Doneû



Durant le Brailleday, certains enfants se sont découvert des talents d'équilibristes !

À la Ludothèque de la Ligue Braille, jeunes et adultes déficients visuels disposent de jeux adaptés en grands caractères, en braille ou complétés par des marquages spécifiques. Le jeu est indispensable à chacun, il permet aux personnes malvoyantes ou aveugles d'améliorer leurs capacités d'adresse, de stratégie, de vocabulaire et surtout de mieux s'intégrer socialement.

Le mardi 31 mai 2011, 102 enfants aveugles ou malvoyants, francophones et néerlandophones, venus des 4 coins de la Belgique, ont été accueillis au cirque Pauwels à Uccle dans le cadre du Brailleday 2011. Durant cette journée festive, les enfants ont appris à jongler, ont joué les équilibristes, et ont eu l'occasion de fabriquer - et bien sûr de déguster - leur propre barbe à papa. Ils se sont également amusés sur les nombreuses attractions foraines mises à leur disposition. La journée s'est clôturée par un spectacle du cirque qui a émerveillé petits et grands.

Du 5 au 8 juillet 2011, 14 enfants déficients visuels de 6 à 12 ans ont séjourné à la Côte avec leurs monitrices spécialisées lors du stage d'autonomie organisé annuellement. L'objectif est ici de rendre ces enfants plus autonomes d'une manière ludique : se brosser les dents, s'habiller seul, beurrer une tartine,... toutes ces tâches qui ne vont pas forcément de soi pour des enfants aveugles ou malvoyants.



Le livre parlé, un moyen pour renouer avec le plaisir de la lecture quand la vue ne le permet plus.

Romans, essais, biographies,... les enfants et les adultes déficients visuels empruntent gratuitement des ouvrages dans notre Bibliothèque² spécialisée. Des livres en braille, en grands caractères et sonores y sont disponibles. Les livres en braille ou en grands caractères ainsi que leurs reliures artisanales sont réalisés par nos soins.

Pour le prêt des ouvrages néerlandophones, une étroite collaboration existe avec Luisterpuntbibliotheek.

En 2011, la bibliothèque de la Ligue Braille, avec le soutien financier de la COCOF³ et de la COCOM⁴, a mis 33 lecteurs DAISY et plus de 1.500 titres sur CD DAISY à disposition de 22 maisons de repos et de 5 services d'aide à domicile. L'ensemble de ce matériel a permis aux personnes âgées d'écouter, individuellement ou collectivement, les livres sélectionnés par la bibliothèque de la Ligue Braille et les institutions partenaires.

Lors de la Foire du Livre 2011 qui se déroulait à Bruxelles du 17 au 21 février, la bibliothèque a proposé aux visiteurs de participer à une action de lecture solidaire. Ces derniers ont été invités à enregistrer, dans une cabine insonorisée installée sur le stand, un extrait d'un des deux ouvrages proposés (« Des femmes dans l'Histoire » de Suzanne Van Rokeghem ou « La cuisine d'Amélie » de Juliette Nothomb). Près de 200 participants ont pris part à cette initiative, permettant de rendre ces deux ouvrages accessibles aux lecteurs aveugles.

Toute personne intéressée par le thème de la cécité et de la malvoyance trouve à la Salle de lecture des informations en lien avec le handicap visuel. La Salle de lecture constitue une bibliothèque de référence sur les thèmes liés à la vision.

Quelques chiffres :

- Activités socio-culturelles : il y a eu 4.793 participations aux 500 activités socio-culturelles organisées.
- Ludothèque : 298 jeux adaptés sont disponibles.
- Salle de lecture : 7.171 documents abordant les thèmes liés à la vision sont disponibles, 388 documents ont été empruntés.
- Bibliothèque :
 - 4.773 livres en braille, tactiles ou multisupports ; 3.615 en grands caractères ; 10.245 sur CD Daisy ou MP3 sont proposés. 39.037 titres ont été empruntés en 2011.
 - Plus de 590 livres sur CD Daisy ont été échangés avec les bibliothèques francophones étrangères (France, Québec, Suisse).
 - 69 livres en braille soit 292 volumes, 56 livres en grands caractères, 358 livres CD au format Daisy ont été produits pour la Bibliothèque en 2011.

² La Bibliothèque-adulte produit le magazine sonore trimestriel sur CD DAISY "Des idées et des livres". La Bibliothèque-jeunesse produit le magazine "Tapage". Ces magazines sont disponibles gratuitement sur demande.

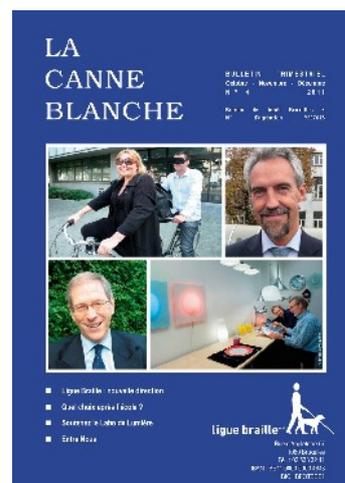
³ Commission communautaire française.

⁴ Commission communautaire Commune.

3. SENSIBILISATION ET REPRÉSENTATION.

3.1. Information et sensibilisation.

Les personnes aveugles et malvoyantes bénéficiaires de nos services ainsi que nos donateurs reçoivent tous les trois mois notre revue : La Canne Blanche. Elle leur apporte une information complète quant à l'actualité sociale et législative relative au handicap ainsi que sur les activités de notre association. Notre site web www.braille.be fait l'objet d'annonces régulières des activités. Des visites guidées de la Ligue Braille et du Musée Braille sont proposées aux écoles, aux associations et à d'autres groupes de personnes intéressées. Elles permettent au public (1.972 visiteurs en 2011) de mieux comprendre le monde de la cécité et de la malvoyance et de découvrir la grande diversité des services offerts par notre association.



En 2011, afin de sensibiliser la population au handicap visuel et de promouvoir ses services, la Ligue Braille est allée à la rencontre du public lors de nombreux événements dans les différentes régions du pays : Place à l'emploi, 20 km de Bruxelles, Francofolies de Spa, Salon de l'Alimentation de Bruxelles et d'Antwerpen, Foire de Libramont, Rimpelrock, Gentse Feesten, Zenith, le Beau Vélo de Ravel à Malmedy, Sint-Katharina Markt à St-Vith, Reva Gent, Ophtalmologica Belgica, etc.



Nous vivons de plus en plus longtemps et en corollaire du vieillissement de la population, surgissent malheureusement des maladies liées à l'âge, dont la perte de la vue. En témoigne le nombre croissant de personnes âgées qui s'adressent à la Ligue Braille.

Trop souvent, les seniors pensent que si leur vue se dégrade, c'est parce qu'ils prennent de l'âge. Or une maladie peut en être la cause, d'où l'intérêt d'une prévention et d'une détection précoce. Avec pour message 'Vous avez encore tant de choses à voir',

la campagne annuelle de la Ligue Braille en 2011 a voulu inciter les seniors à prendre soin de leur vue et inviter le public à soutenir ceux qui l'ont perdue.

Un guide pratique à destination des seniors atteints d'une maladie visuelle liée à l'âge a été réalisé en collaboration avec les Éditions Vivio et grâce au soutien de Novartis. Très utile, ce guide intitulé 'Déficiences visuelles chez les seniors : (re)conquérir votre autonomie, apprivoiser les aides techniques', montre aux seniors concernés comment rester autonome dans la vie quotidienne. Le guide fournit des conseils pratiques et propose un aperçu détaillé des nombreuses aides techniques existantes pour les personnes aveugles et malvoyantes. Le guide a été diffusé gratuitement à de nombreux demandeurs.

L'année 2011 a également été marquée par la publication du deuxième ouvrage des « Repères culturels de la cécité ». Celui-ci aborde la « culture de la cécité » d'un point de vue pluridisciplinaire (statuts et représentations de la cécité dans l'art, dans la philosophie, dans l'anthropologie,...) et traite également de l'accès à la culture pour les personnes aveugles et malvoyantes.

La Fondation Ligue Braille a notamment pour mission de soutenir la recherche dans le domaine de l'ophtalmologie. Elle est aidée par un Comité scientifique composé des professeurs des sept universités du pays. En 2011, trois jeunes chercheuses ont reçu chacune des prix de la Fondation Ligue Braille à



concurrence de 50.000 euros au total. Deux des recherches portent sur le glaucome : l'une étudiant l'impact d'une pression intraoculaire élevée sur la structure et le fonctionnement du nerf reliant l'oeil au cerveau et l'autre ayant l'intention d'améliorer le processus de cicatrisation après une opération du glaucome. Enfin, la troisième recherche vise à découvrir comment bloquer le processus déclencheur de l'uvéite auto-immune.

3.2. Représentation et interpellations.

Les priorités et les intérêts des personnes handicapées visuelles sont défendus par la Ligue Braille auprès des différents niveaux de pouvoir (locaux, régionaux, communautaires, fédéral ou européen). La Ligue Braille assure ainsi une présence active au sein de 22 instances consultatives et de décision dont : le Conseil consultatif bruxellois des personnes handicapées, le Comité de gestion de l'AWIPH, le Conseil supérieur national des personnes handicapées, le BDF (Belgian Disability Forum), Brussels Regionaal Overleg, les Conseils consultatifs des personnes handicapées des différentes communes, etc.

La ratification par l'Europe de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées est un beau pas en avant qui rencontre une des attentes de la Ligue Braille. Notre association reste vigilante afin que les autorités implémentent les principes de la Convention dans la législation belge. Sur ce plan, la Ligue Braille s'est d'ailleurs montrée plus que vigilante. En effet, en tant que membre du Belgian Disability Forum, elle a activement participé à la concertation entre la société civile et le gouvernement en vue de la désignation d'un organisme indépendant chargé de l'implémentation de la Convention des Nations Unies. Dans les années à venir, la Ligue Braille se basera principalement sur le texte de cette Convention pour défendre au mieux les intérêts des personnes aveugles et malvoyantes.

Avec la mise en place du nouveau gouvernement, la Ligue Braille a, via son mémorandum, attiré l'attention des responsables politiques sur les différents problèmes à résoudre en matière de politique des personnes handicapées.

En Belgique, on peut encore devenir aveugle « trop tard ». En effet, les seniors qui deviennent aveugles ou malvoyants après 65 ans ne reçoivent pas d'aides financières pour l'acquisition de certaines aides techniques. La Ligue Braille a pris diverses initiatives pour attirer l'attention sur ce problème auprès des responsables politiques concernés. Des groupes de travail ont été créés en collaboration avec d'autres associations pour définir les actions à entreprendre en 2012.

En Flandre, il n'y a malheureusement pas encore de concertation structurée entre les représentants des personnes handicapées et le gouvernement. En 2011, les différentes organisations d'usagers ont soumis un projet au gouvernement flamand afin de trouver une solution structurelle à ce problème. La Ligue Braille y travaille ardemment car cette concertation est importante et nécessaire pour l'intérêt des personnes handicapées.

4. ILS AIDENT LA LIGUE BRAILLE.

Il y a différentes manières de soutenir la Ligue Braille dans son action en faveur des personnes déficientes visuelles. Certains ont décidé de nous offrir du temps, d'autres de participer à la Tombola, de faire un don ou encore un legs. Ces aides sont précieuses. En effet, les subsides des pouvoirs publics ne couvrent que 22,96 % des besoins de la Ligue Braille.

4.1. Les volontaires.

L'enregistrement de livres, la gestion des Clubs Braille, l'animation des stands d'information, un soutien pour les activités culturelles, les tâches administratives : le temps consacré par les volontaires aux personnes handicapées visuelles est important. Une équipe de volontaires se charge également de la vente de cartes de vœux, dont les bénéficiaires sont affectés au financement partiel de notre Service social. 2011 était l'année européenne du Volontariat. Une occasion de plus de mettre à l'honneur et de remercier les 398 volontaires qui se sont investis aux côtés de la Ligue Braille mais aussi de souhaiter la bienvenue aux 45 nouveaux volontaires qui nous ont rejoint en 2011.



Emile, notre guide bénévole, explique aux enfants comment utiliser une canne blanche

4.2. Les donateurs.

En 2011, plusieurs projets ont pu être développés grâce à la générosité de nos donateurs. La Ligue Braille remercie les donateurs individuels, les organismes philanthropiques, les entreprises pour l'aide apportée.

De nombreux souscripteurs ont participé à notre 61ème Tombola en 2011. Celle-ci constitue une ressource indispensable au maintien des services mis gratuitement à la disposition des personnes handicapées visuelles. Les recettes de la Tombola 2011 sont consacrées à aider les personnes atteintes d'une pathologie liée à l'âge.

De nombreuses personnes choisissent de nous aider en léguant tout ou une partie de leurs biens à la Fondation Ligue Braille d'utilité publique. Elles assurent ainsi la pérennité de notre action en faveur des personnes aveugles et malvoyantes. Les legs constituent en effet la part la plus importante de nos ressources financières.

Suite aux aléas de la vie, certaines personnes n'ayant pas ou plus d'héritier direct ont la possibilité de perpétuer leur nom et l'œuvre de leur vie en créant un fonds dédié.

La finalité et le nom donné à ces fonds sont déterminés en accord avec les donateurs.

La Fondation Ligue Braille en assure gratuitement la gestion et le suivi (liste complète des fonds dédiés p.18).

4.3. Les pouvoirs subsidiaires.

Les subsides des pouvoirs publics ne couvrent que partiellement les besoins financiers de la Ligue Braille. Ils sont cependant indispensables pour maintenir nos services aux personnes déficientes visuelles dans les domaines de la formation, des activités culturelles, d'encadrement pédagogique, de l'accompagnement et des loisirs. Merci aussi aux communes qui sont de plus en plus nombreuses à répondre à notre appel par une aide financière ou matérielle.

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES.

Un nouveau chapitre

Ce rapport le démontre, les personnes âgées représentent la majorité de nos membres et cette tendance s'accroît d'année en année puisque la proportion des personnes de plus de 65 ans est passée de 50,9% en 2010 à 54,4% en 2011. En 2012, les résultats d'une étude portant sur les besoins des personnes âgées déficientes visuelles permettront de formuler des recommandations objectives s'adressant aux acteurs de terrain concernés et aux instances politiques.

La Ligue Braille continue à interpeller les responsables politiques pour que les personnes devenues handicapées au-delà de 65 ans bénéficient, sans discrimination liée à leur âge, des aides publiques régionales et communautaires. En vue des prochaines élections, un mémorandum sera adressé aux communes, proposant une série de recommandations prioritaires pour l'intégration des personnes handicapées. La Ligue Braille attire également l'attention des autorités pour que les personnes handicapées ne soient pas écartées du marché de l'emploi. Leurs compétences doivent être valorisées.

Dynamique, la Ligue Braille développe des projets en concordance avec les attentes de ses 13.275 bénéficiaires dans le domaine de la vie quotidienne, des études, du travail et des loisirs. Parmi ces projets : une meilleure prise en charge des personnes âgées atteintes d'une pathologie visuelle ou encore des cours d'initiation à la bureautique. Des services gratuits et de proximité s'étendront aux habitants de Ath, Louvain et Geel. En Communauté germanophone, des Clubs Braille feront prochainement leur apparition. Afin de recueillir les avis, idées et observations des bénéficiaires, une concertation avec les usagers de nos services sera organisée. Enfin, le site internet de la Ligue Braille fera également peau neuve.

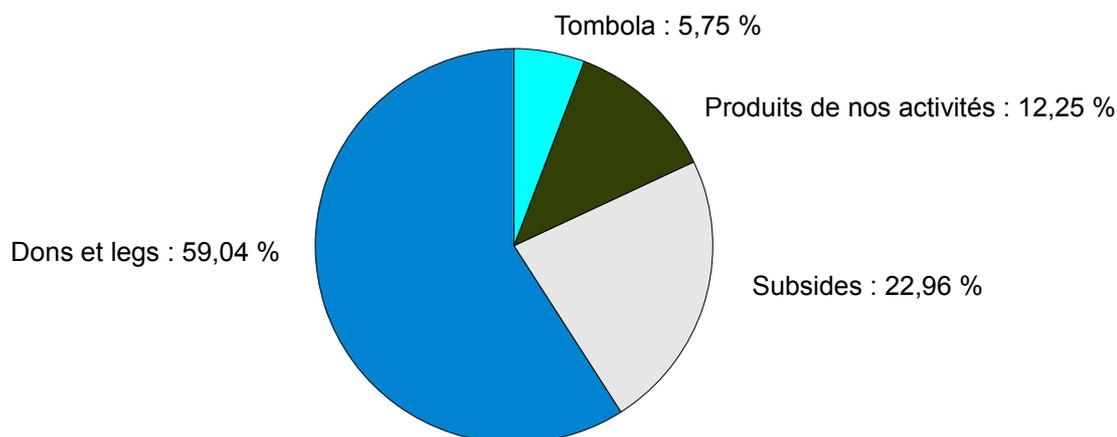
Un « Labo de Lumière » verra le jour. L'âge venant, le besoin de lumière s'accroît (il est 6 fois plus élevé à 60 ans qu'à 10 ans) et c'est encore davantage le cas pour les personnes atteintes de déficience visuelle. Une luminosité adaptée est donc essentielle. C'est pourquoi la Ligue Braille souhaite apporter aux personnes malvoyantes des conseils personnalisés ainsi qu'un espace où elles pourront tester différents types d'éclairages et de contrastes.

En 2012, la Ligue Braille ouvre le prochain chapitre de son histoire sous les auspices de son nouveau directeur, Michel Magis. La Ligue Braille continuera à se perfectionner dans l'aide aux personnes aveugles et malvoyantes, la défense de leurs droits et intérêts, la sensibilisation du grand public au handicap visuel. Ceci dans l'objectif de répondre aux besoins divers des jeunes, adultes et seniors déficients visuels, de favoriser une autonomie et un épanouissement dans leur vie sociale, culturelle, scolaire et professionnelle. Pour continuer à mener à bien nos missions, consolider les services existants et en développer de nouveaux, notre association a besoin du soutien de tous ses sympathisants : les proches des personnes aveugles et malvoyantes, les collaborateurs, les volontaires, les donateurs, les pouvoirs subsidiaires, les entreprises,...Merci à tous pour votre aide.

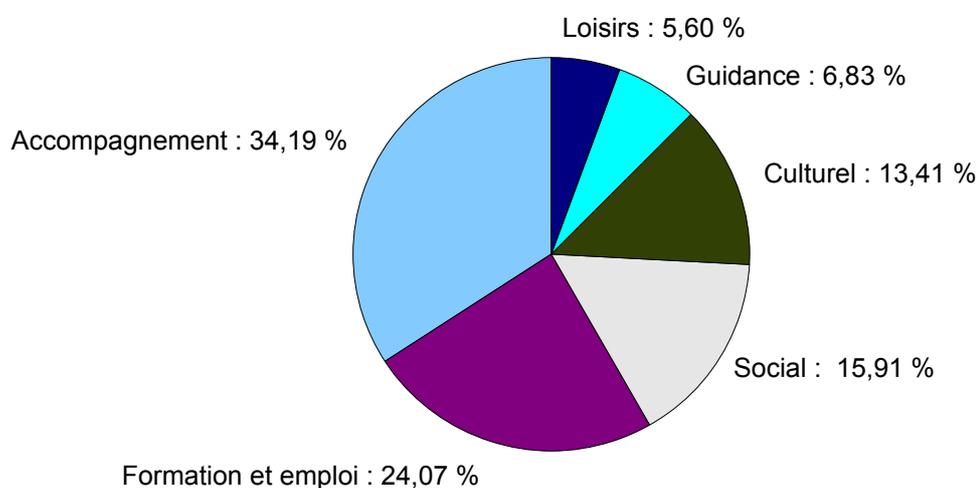
6. QUELQUES CHIFFRES.

Les chiffres ci-dessous illustrent de façon complémentaire le travail de notre organisation.

Source de financement de l'ensemble des activités de la Ligue Braille en faveur des personnes aveugles et malvoyantes :



Chaque euro affecté aux services d'aide aux personnes aveugles et malvoyantes est réparti comme suit :

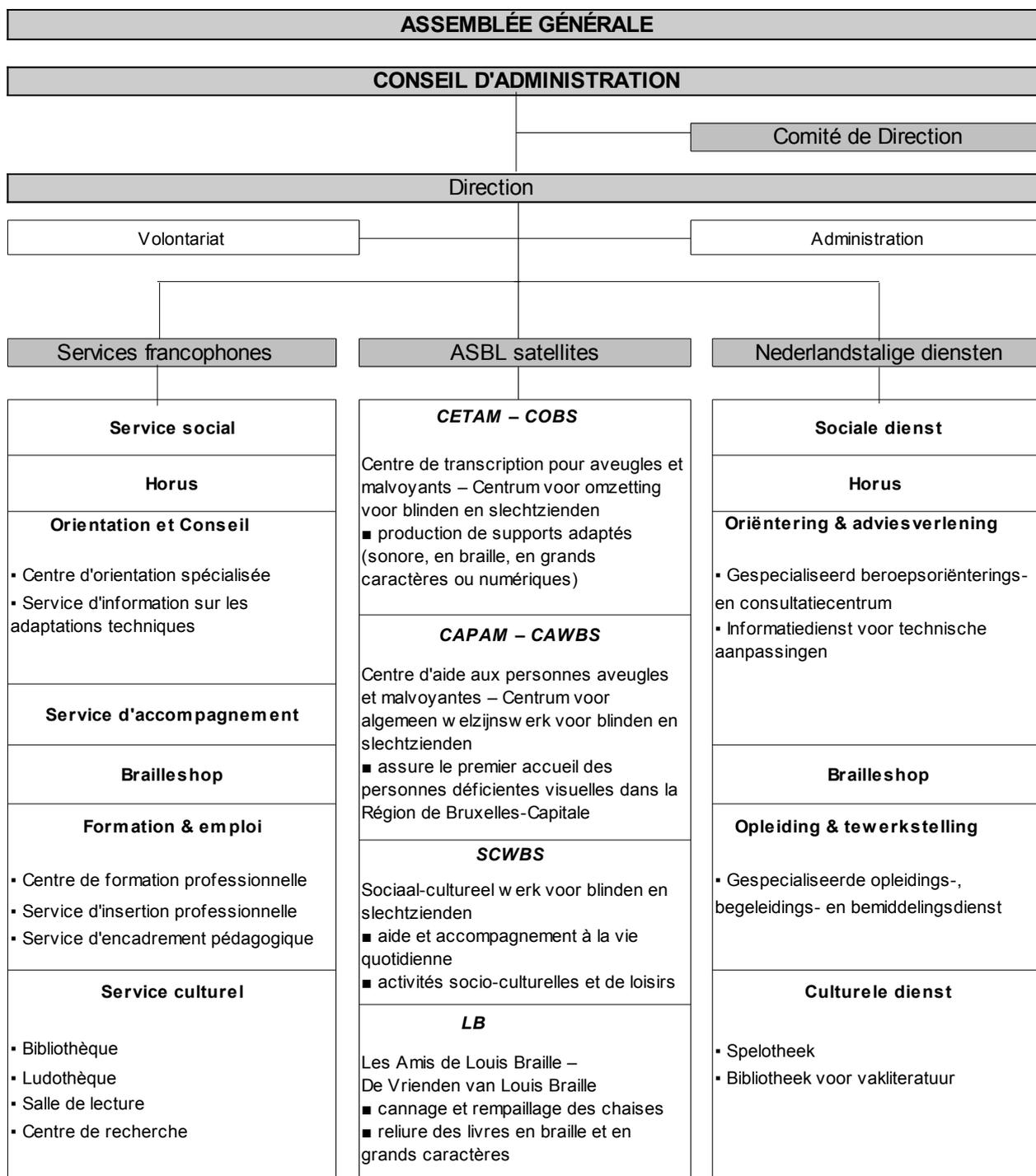


Les comptes de l'asbl Ligue Braille ainsi que de la Fondation Ligue Braille d'utilité publique et des asbl satellites de la Ligue Braille ont été contrôlés par la Scprl Yves Merlin, réviseurs d'entreprises.

Ce rapport d'activités a été approuvé le 27 avril 2012 par l'Assemblée générale de la Ligue Braille.

ANNEXES.

A) Structure de la Ligue Braille.



B) Composition du Conseil d'administration (au 31 décembre 2011).

Monsieur Michel BERLO
Madame Jeanne BOURLARD-van der SCHELDE
Monsieur Guy DE WILDE
Monsieur Raoul DUTRY
Monsieur Paul FAMAHEY
Monsieur Marcel FLORIZOONE
Monsieur Marc GIBOUX
Monsieur Claude JOTTRAND
Monsieur Pierre LECOCQ
Monsieur Luc LION
Monsieur Jacques VAN BELLINGHEN
Monsieur Thierry VAN BOXMEER
Monsieur Alain VAN CAUTEREN
Monsieur Henri van der VAEREN

Fonctions honoraires :

Madame Adèle BERLO-CHALON (Administratrice honoraire)
Monsieur Jacques DAVER (Administrateur honoraire)
Monsieur René DEVILLEZ (Administrateur-Vice-Président et Secrétaire-Général honoraire)
Monsieur Jean-Paul HERBECQ (Administrateur et Président honoraire)
Monsieur Alex HOEBEKE (Administrateur honoraire)
Monsieur Felix MERTENS (Administrateur honoraire)
Monsieur Jan VAN NULAND (Administrateur honoraire)

C) Membres du Comité de direction (au 31 décembre 2011).

Monsieur Pierre-B. BAREEL, Directeur de la Ligue Braille
Monsieur Michel BERLO, Vice-président et Secrétaire adjoint
Monsieur René DEVILLEZ, Conseiller du Comité de direction
Monsieur Guy DE WILDE, Vice-président et Trésorier
Monsieur Marcel FLORIZOONE, Trésorier adjoint
Monsieur Marc GIBOUX, Secrétaire général
Monsieur Thierry VAN BOXMEER, Président

D) ASBL satellites.

La Ligue Braille est membre permanent d'associations typhlophiles à la création desquelles elle a participé :

- CETAM asbl (Centre de transcription pour aveugles et malvoyants) se charge de rendre l'information écrite accessible aux personnes aveugles et malvoyantes par la production de supports adaptés (sonores, en braille, en grands caractères ou numériques).
- CAPAM asbl (Centre d'aide aux personnes aveugles et malvoyantes) a pour but d'assurer, dans la Région de Bruxelles-Capitale, le premier accueil des personnes aveugles et malvoyantes, l'analyse de leur situation, leur orientation, leur accompagnement et le suivi de leurs demandes.
- SCWBS vzw (Sociaal-cultureel werk voor blinden en slechtzienden) développe diverses initiatives dans le but d'accroître l'autonomie et l'intégration sociale des personnes aveugles et malvoyantes.

- LB asbl (Les Amis de Louis Braille) réalise, selon des méthodes artisanales, le cannage et le rempaillage de sièges ainsi que la reliure de livres en braille et en grands caractères.

E) Fondation Ligue Braille.

Reconnue d'utilité publique par arrêté royal du 19 avril 2006, la Fondation Ligue Braille s'est fixée 4 missions :

- Aider les personnes aveugles et malvoyantes via un soutien matériel et financier à l'asbl Ligue Braille.
- Soutenir la recherche scientifique en primant des projets de recherche en ophtalmologie.
- Prévenir et sensibiliser le public grâce à des campagnes d'information.
- Gérer et contrôler l'utilisation des fonds dédiés et des fonds qui lui sont légués.

Membres du Comité scientifique (au 31 décembre 2011).

Professeur Monique CORDONNIER

Professeur Jean-Jacques DE LAEY

Professeur Patrick DE POTTER

Professeur Philippe KESTELYN

Professeur Laurence POSTELMANS

Professeur Jean-Marie RAKIC

Professeur Werner SPILEERS

Professeur Marie-José TASSIGNON

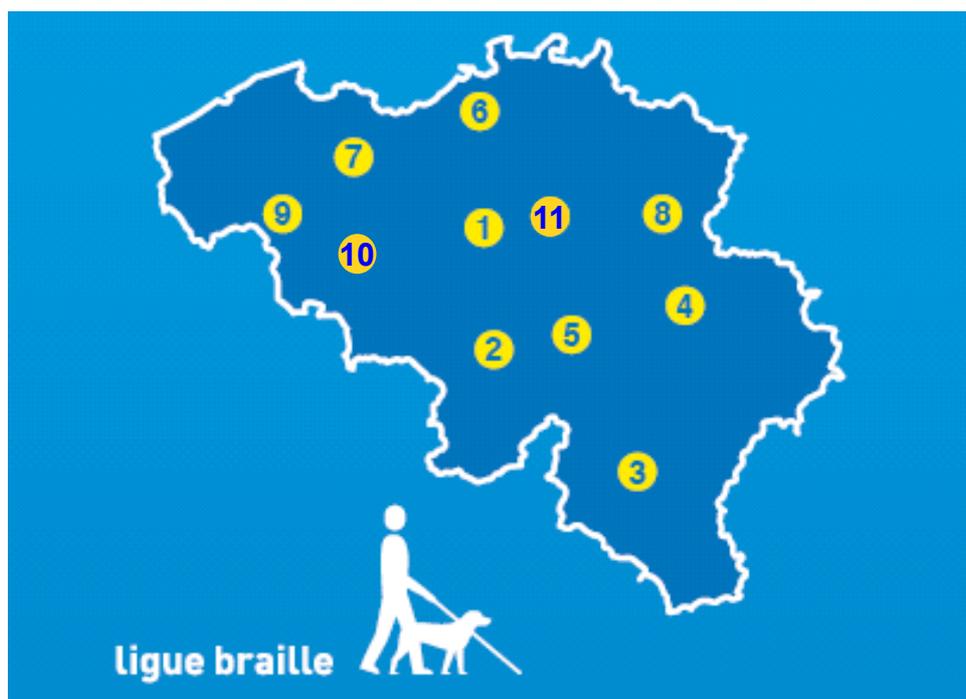
Professeur François WILLERMAIN

F) Fonds dédiés.

- Fonds Robert Van Assche et Anna Van Crombrughe. Remise de prix à des personnes aveugles méritantes.
- Fonds Claire Penninckx. Aide des personnes aveugles d'Ixelles confrontées à de graves difficultés financières.
- Fonds Eifel. Aide à un membre du personnel de la Ligue Braille aveugle ou malvoyant ayant fait des efforts remarquables d'intégration dans la vie professionnelle.
- Fonds Mélanie Van Sichem. Intervention dans le financement des lecteurs Daisy acquis par les personnes aveugles ou malvoyantes de plus de 65 ans et intervention dans l'acquisition de certaines aides techniques.
- Fonds Ruthy. Financement des premières cannes blanches offertes aux personnes aveugles et malvoyantes.
- Fonds Jules Legardien. Financement des activités d'apprentissage de la cuisine, du braille, de la locomotion à la longue canne blanche pour favoriser l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes.
- Fonds Christophe. Intervention financière dans l'achat de petites aides techniques du Brailleshop.
- Fonds Hubert Ouvry. Octroi de bourses d'études aux personnes aveugles et malvoyantes.

L'utilisation de ces Fonds est contrôlée et gérée gratuitement par la Fondation Ligue Braille.

G) La Ligue Braille est active dans tout le pays.



1. Bruxelles (siège social)

Rue d'Angleterre 57
1060 Bruxelles
T 02 533 32 11

2. Charleroi

Boulevard Tirou 12
6000 Charleroi
T 071 32 88 22

3. Libramont

Avenue de Bouillon 16 A
6800 Libramont
T 061 23 31 33

4. Liège

Rue des Guillemins 63
4000 Liège
T 04 229 33 35

5. Namur

Rue de la Croix-Rouge 31
5100 Jambes
T 081 31 21 26

7. Antwerpen

Frankrijklei 40
2000 Antwerpen
T 03 213 27 88

8. Gent

Kortrijksesteenweg 344
9000 Gent
T 09 220 58 78

9. Hasselt

Leopoldplein 25
3500 Hasselt
T 011 21 58 88

10. Kortrijk

Minister Tacklaan 35
8500 Kortrijk
T 056 20 64 60

Ouverture en 2012 :

6. Ath

Rue de la Station 41
7800 Ath
T 068 33 54 50

11. Leuven

Fonteinstraat 133
3000 Leuven
T 016 20 37 97